N° 58

Février 2023

|  |  |
| --- | --- |
| Documents :Regards surle passÉ**La psychologie du travail****La Presse, n°7138 du 25 février 1912**L’*American Machinist* vient de publier une très curieuse étude sur les dangers que l’activité purement mécanique et presque automatique qu’exige de l’ouvrier l’industrie moderne fait courir à l’individu et, par contrecoup à la collectivité. L’*American Machinist* divise tout travail en « travail qui développe l’énergie » et « travail qui épuise le système nerveux ». Le premier est une activité qui donne au corps et à l’esprit l’élasticité, le ressort, la fraîcheur, et qui provoque en grande partie les fonctions cérébrales. L’autre est celui qui ne fait que peu ou point appel à la faculté de penser. L’activité automatique et intéressée qui s’exerce dans des espaces clos et mal ventilés est un des gros inconvénients de l’industrie. Elle empêche tout développement de l’intelligence. Les expériences ont prouvé que les mouvements d’une monotonie rythmique des machines aussi bien que l’activité d’une monotonie rythmique du personnel exercent une influence hypnotique destructive sûr l’esprit. Aussi, voyons-nous les centres cérébraux d’un ouvrier placé dans ces conditions perdre toute élasticité. C’est pour cette raison que, peu à peu, l’humanité se sépare nettement en deux classes : ceux qui travaillent de la tête, et ceux qui travaillent de leurs mains. Les derniers se transforment de plus en plus, en automates, et leur esprit sombre dans la léthargie. Ce genre de travail, bien loin de former aucun caractère, écrase l’homme. On est toutefois, parvenu à combattre les effets mortels de ce travail, comme le prouve l’exemple suivant : Dans une fabrique où les travailleurs n’agissaient que d’une façon purement automatique, les jeunes filles employées étaient placées de telle sorte qu’elles ne se voyaient que de dos et qu’il leur était impossible de causer entre elles. L’établissement ne pouvait garder plus d’un an une ouvrière et il lui fallait constamment renouveler son personnel. On se décida à grouper les femmes autrement, ce qui leur permit de converser. Immédiatement les départs cessèrent.**L’Encombrement de la Profession médicale****Le Petit Journal, n°18321 du 23 février 1913**La statistique récemment publiée par la Direction de l’assistance et de l’hygiène du ministère de l’Intérieur nous apprend qu’à la fin de 1911, il y avait en France 20.809 médecins. Il y a soixante-quinze ans, au temps du roi Louis-Philippe, il y en avait huit mille... Mourait-on davantage en ce temps-là qu’aujourd'hui ? Je n’en sais rien. Ce qui est certain, c’est que la profession, depuis trois quarts de siècle, a paru bonne, puisque le nombre de ceux qui l’exercent n’a cessé d’augmenter. En 1876, la France comptait plus de quatorze mille médecins et officiers de santé ; elle en avait plus de seize mille en 1901. L’avant-dernière statistique quinquennale, celle de 1906, a relevé. 18.211 docteurs et 928 officiers de santé, soit 19.139 médecins. Et, si l’on considère cette augmentation progressive, on peut être assuré qu’à l’heure présente le chiffre de 21.000 est atteint et même dépassé. Est-ce trop ? …Les médecins disent oui, s’émeuvent de ce qu’ils appellent l’encombrement de leur profession. Certains de leurs syndicats réclament même des lois de nature à diminuer leur nombre. Or, s’il est vrai que la profession est encombrée, elle l’est surtout dans les villes.Je lis dans la même statistique que le département de la Seine à lui seul possède 4.393 médecins Il y a à Paris, un médecin pour moins de neuf cents habitants. Évidemment, c’est beaucoup trop. Par contre, certains départements lointains n’en ont peut-être pas assez. Les Hautes-Alpes, par exemple, n’ont, en tout et pour tout, que vingt-neuf médecins. Ça ne fait pas même un médecin pour quatre mille malades Seulement, dame !... la vie dans les-Hautes Alpes, les courses à travers les montagnes glacées, tout cela est sans doute plus pénible que le séjour dans quelque grande ville. Et je crois bien qu’il n’est point de profession où l’attraction de la ville et surtout de la grande ville agisse plus que chez les médecins. La campagne, c’est l’honnête médiocrité assurée ; la ville, si l’on réussit à y percer, c’est la fortune et peut-être la gloire. Il est vrai que si l’on n’y réussit pas, c’est la misère... Mais pense-t-on jamais qu’on ne réussira pas ! Et que de praticiens qui végètent misérablement dans les faubourgs parisiens, auraient pu mener la vie large en quelque bonne bourgade, s’ils ne s’étaient laissé prendre à l’appât trompeur de la grande ville.Jean Lecoq.**Les Impressions d’Amérique de M. Albert Thomas****Le Journal des Débats, n°31 du 1er février 1923**Genève, le 30 janvier. On n’ignore pas que M. Albert Thomas, qui vient de rentrer en Europe à bord de *L’Olympic*, pour pouvoir assister le 30 janvier, à Genève, à la réunion du nouveau conseil d’administration du Bureau international du travail, a voulu garder toutes fraîches pour les membres de ce conseil ses impressions d’Amérique. Les interviewers n’ont rien pu tirer de lui. Mais la figure du directeur du B. I. T. était si rayonnante que la réussite complète de son voyage y était manifestement écrite pour tous. Il n’est pas douteux que, si M. Albert Thomas ne rapporte pas des choses à proprement parler sensationnelles aux membres de son conseil d'administration, il n’est pas allé en vain à la découverte de l’Amérique. Il a même eu une révélation si favorable de la grande République transatlantique qu’il ne serait pas éloigné de croire que les temps ne sont plus très lointains, où la collaboration effective avec les États-Unis cessera d’être une vaine chimère. On sait déjà que la Chambre de commerce des États-Unis, et la Fédération américaine du travail ont accepté d’envoyer à la Conférence internationale du travail, qui se réunira au mois d’octobre, à Genève, la première un délégué patronal, la seconde un délégué ouvrier. Il est vrai que cette représentation demeure purement officieuse. Mais, officiellement, il semblerait que l’on n’ait point songé à formuler des objections à cette participation à l’Organisation de Genève, et qu’il ne serait même pas impossible qu’on y dépêchât un observateur, si des questions intéressant tout spécialement les États-Unis, comme celle de l’émigration, y étaient traitées. On pourrait en dire davantage. On serait porté à croire, en effet, qu’il ne répugnerait pas aux Américains de s’intéresser plus complètement encore à l’organisation internationale du travail. Mais si l’on a toléré, si l’on a voulu même, au lendemain de la signature du traité de Versailles, que l’Allemagne fît partie de cette Organisation, parce que, sans elle, on ne pouvait pas réaliser les fins internationales que celle-ci devait poursuivre, elle comprend sans peine qu’il n’y aurait pas pour elle les mêmes raisons de consentir à pénétrer en quelque sorte dans la Société des nations (l’Organisation du travail n’étant qu’une des institutions de la S. D. N.), par une porte dérobée.Il convient donc de laisser le temps faire son œuvre. Celui-ci travaillerait, du reste, nous le répétons, entièrement en faveur d’une collaboration étroite entre les États-Unis et l’Europe. M. Albert Thomas a eu, à ce propos, une conversation fort significative avec le sénateur Copper, leader du bloc des fermiers et représentant de l’Union des fermiers. Elle lui a donné la conviction que cette Association, dont l’importance est énorme, a su tirer une leçon très nette de la moins-value des produits agricoles par suite du change bas. Les fermiers ont compris, comme aucun discours n’aurait pu le leur faire saisir, que le sort de l’Amérique était beaucoup plus étroitement lié à celui des pays d’Europe qu’ils ne se l’étaient imaginé au temps de la prospérité agricole. On est autorisé, dès lors, à conclure de manifestations bien nettes que, depuis deux ans, une évolution considérable s’opère aux États-Unis, et qu'il y existe un mouvement très fort contre la politique abstentionniste. Celui-ci deviendrait irrésistible le jour où le Vieux Monde cesserait de donner le spectacle de l’incohérence et arriverait à rallier tout le monde sur une thèse unique de reconstruction.Il ne semble pas, toutefois, que les Américains aillent jusqu’à ouvrir les yeux sur un des aspects essentiels de ce problème de la reconstruction. En ce qui concerne les dettes interalliées, ils se complaisent à les tenir hermétiquement clos. Aucun raisonnement ne les touche, et ils ne songent nullement à renoncer à leurs créances. Les négociateurs britanniques, qui avaient été aux États-Unis essayer leur chance, sont rentrés en Angleterre par le même bateau que M, Thomas. Ils seraient revenus les mains vides, après avoir cherché en vain à faire admettre en Amérique, l’une ou l’autre des combinaisons financières sur lesquelles ils avaient espéré pouvoir ouvrir des négociations.Ed BAUTY.**La conférence de Léon Blum sur le rôle social de la littérature****Le Populaire, n°3657 du 11 février 1933**Hier soir, à la salle du Grand-Orient, Léon Blum donnait la conférence inaugurale d’une série de dix cours littéraires prévue par l’Entente. C’est devant une salle comble que Jean Longuet assume la présidence, cependant que nos camarades du service d’ordre se voient dans l’obligation de fermer les portes dès 20 h. 30. Jean Longuet dit tout le plaisir qu’il éprouve à présider une réunion semblable, à donner ainsi un témoignage de l’appui total qu’il entend apporter aux tentatives larges d'éducation effectuées par l’Entente et en particulier par la charmante et tenace secrétaire fédérale Mireille Osmin. « C’est aussi un grand plaisir pour moi, ajouta-t-il, de venir ici assister un camarade, un ami, un maître pour lequel tous les membres de notre Parti nourrissent le plus affectueux respect : notre camarade Léon Blum. Les attaques forcenées menées par la réaction contre lui, les diffamations dont il est l’objet nous sont des preuves renouvelées de la vigueur et du courage qu'il apporte à l’accomplissement de sa grande tâche de censeur de la société bourgeoise, d’annonciateur des temps meilleurs. » Les chaleureux applaudissements qui saluent la péroraison de notre ami lui prouvent qu’il a su traduire les sentiments unanimes de l'assistance.Il ne saurait être question de donner ici seulement une brève image de ce que fut la conférence de Léon BLUM. Sujet complexe que celui dont l’examen lui est imparti. Mais encore Blum veut-il remercier Mireille Osmin de ne pas lui avoir demandé de traiter « du Rôle social de l’art ». Il veut cependant solliciter la bienveillance d’un auditoire qui doit comprendre que les préoccupations de la bataille journalière ne laissent guère le loisir d’une préparation littéraire complète. « Vous trouverez ici, dit-il, et je veux vous en avertir, surtout des têtes de chapitres que vous devrez faire suivre de vos réflexions personnelles. » La joie profonde qu’il éprouva lors de son éveil à la compréhension, c’est elle que Blum veut évoquer d’abord avec le souvenir de sa première lecture de Baudelaire, de sa première audition de Franck. C’est ensuite une évocation brillante et précise à la fois des controverses auxquelles donna lieu, au cours du 19e siècle, la question de l’influence de la littérature sur la société d’un temps donné et, par retour, celle des réactions de la société elle-même sur les manifestations littéraires. A vrai dire, poursuit Blum, la thèse de Gauthier et de Flaubert, celle de l’Art pour l’Art, celle de l’indépendance totale de la littérature et de la société, il nous faut en chercher l’essence et l’inspiration dans l’universelle immixtion scientifique du 19e siècle, celle qui détermine l’analyse d’un Renan ou d’un Taine. De telles méthodes de réglementation scientifique où l’Art conduirait à des conclusions singulières, celles de ne pas voir des œuvres littéraires dans les dialogues de Platon, les plaidoiries de CicÉron, les discours de JaurÈs, qui sont des œuvres à thèses, mais littéraires incontestablement par l’harmonie de leur pensée, la hauteur de leur inspiration, la pureté de leur style.Une littérature sincère, une exacte représentation de toute l’activité sociale doit inéluctablement exercer une action sociale en éveillant l’idée des hommes à la valeur de l’effort humain. C’est par une anticipation que terminera Blum, en brossant un bref tableau de la vie de l’artiste de la société socialiste, libéré des contingences matérielles, produisant non pour un gain problématique, mais pour la joie de créer, l’artiste y jouira de la pleine indépendance de l’effort. La science dans le travail, l’art dans le loisir, telle sera la règle d'organisation de la société de demain, celle des joies collectives, des fêtes renouvelées de celles de la Grèce antique. Retournez donc à vos foyers, termine Blum, en m’excusant de vous avoir trop longtemps éloignés d’une réalité difficile. Jean Longuet lève la séance en remerciant notre camarade et non sans évoquer, pour finir, les grandes voix de Wagner, de Mirbeau et de JaurÈs, dont la magnifique phrase nous reste en mémoire : « Dans la société socialiste, il y aura pour tous du pain et des roses. »René Rigaud. Roger Priou.**On ne doit pas toucher à la loi des Assurances sociales****Le Petit Journal, n°25601 du 18 février 1933**« Elle demeure la « grande loi sociale » de la République » nous déclare M. Albert DALIMIER, ancien ministre du Travail. Dans une question aussi grave que celle des assurances sociales qui intéresse non seulement le redressement budgétaire, mais dont dépend encore, l’avenir de la race, Le Petit Journal désireux d’éclairer, l’opinion publique, a demandé, à M. Albert Dalimier son sentiment, à la fois sur la loi elle-même, et sur l’initiative prise par M. Milan de suspendre pendant deux ans, les effets de cette loi. Nul mieux que l’ancien ministre du Travail tant par les fonctions occupées par lui que par sa parfaite connaissance des grands problèmes sociaux, n’était qualifié pour donner un avis autorisé sur un tel sujet.« J'ai toujours professé que le premier devoir de ceux qui se penchent sur les revendications ouvrières était de ne pas promettre, ce qui ne pouvait être tenu. J’ai toujours pensé qu’il était une chose impossible : c’était de retirer aux travailleurs les satisfactions légitimes qu’on leur avait accordées. J’ai cru servir ainsi — à la fois — la justice et la paix publique. Aussi n’est-ce pas sans émotion que j’ai appris qu’on allait proposer au Sénat de suspendre, pendant deux ans, l’application de la loi sur les Assurances sociales. Mon émotion a été d’autant plus vive que la proposition émane d’un homme qui occupe au Luxembourg, une situation éminente et dont la haute conscience force le respect de tous. Il sera le premier — j’en suis sûr — à accepter qu’on discute son initiative. Il a donné ses raisons au Petit Journal. Je veux, d’abord, les examiner loyalement. Le distingué président de la Caisse d’Amortissement pense que les mesures envisagées pour opérer le redressement financier « même si elles sont renforcées, seront insuffisantes pour rétablir l’équilibre budgétaire. Il estime qu’il faut limiter momentanément les conséquences de certaines mesures votées ces dernières années et dont le moins qu’on puisse en dire, c’est qu’elles étaient prématurées, et très inopportunes ».En tête de son programme, il met « la suspension, de cette loi des Assurances sociales qui a été imposée au Pays contre son gré. » et qui « a dressé contre elle-même ceux dont elle devrait, faire le bonheur ». La thèse est claire. L’argumentation est nette. La réponse — je l’espère du moins — le sera également. M. Milan affirme que l’économie de neuf cent millions inscrits au budget pour les Assurances Sociales est indispensable au rétablissement de l’équilibre budgétaire. Aucun Ministre des Finances ne l’avait jusqu’ici pensé. Aucun ne l’avait proposé. De même, nul n’avait songé à supprimer les crédits protecteurs de la Santé publique ou à renoncer à la lutte contre la tuberculose. Si la France en était là ce serait à désespérer de son avenir. Ne pas continuer à tenter de sauver la Race pour sauver le Pays serait une chose bien douloureuse.Je pense que cette éventualité ne saurait en tous cas être envisagée que la dernière. Je vais y revenir. Mais je dois répondre d’abord à cette affirmation que la mesure votée était « prématurée et très inopportune ». Je me demande comment le Sénat pourrait accepter un semblable reproche. C’est lui qui a voté la loi. Il l’a votée après huit années de délibérations et à l'unanimité. On nous dit qu’il l’a imposée au Pays « contre son gré » ? On affirme qu’elle a dressé contre elle ceux dont elle devait faire le bonheur » ? Mais les sénateurs seraient-ils donc tous sourds ou aveugles ? Le Sénat serait-il capable de se tromper à ce point après de si longues discussions ? M. Milan nous permettra de penser le contraire et d’avoir de l’assemblée dans laquelle il siège une toute autre opinion. Au surplus la protestation de la C.G.T, suffirait à démontrer que les bénéficiaires de la loi entendent la défendre parce qu’ils en apprécient les bienfaits. Quand on parle de cette loi on n’en signale que les inconvénients. On souligne les charges qu’elle impose au patronat, charges lourdes peut-être à cette heure. On met en valeur les moindres incidents, les retards, les erreurs. On oublie d’en mesurer les résultats.La loi sur les retraites ouvrières avait démontré que la prévoyance facultative ne conduisait qu’à des mécomptes. L’obligation, seule, pouvait garantir les travailleurs contre les risques qu’ils ne peuvent couvrir sans le jeu de la solidarité. « Loi prématurée, et inopportune » ? Que se passait-il donc avant 1930 ? Précisons : A Paris, un ouvrier gagnait 35 francs par jour. Il vivait avec sa femme et deux enfants. Il tombait malade. On lui conseillait d’aller à l’hôpital. — Combien ? 42 francs par jour ! Les travailleurs de banlieue gagnaient 26 francs. L’hôpital en coûtait 33. On n’y allait pas. On n’y envoyait ni sa femme, ni ses enfants. Ou bien, une maladie, une opération absorbaient en deux semaines les économies de plusieurs années. »Croit-on, vraiment, qu’il était « prématuré et inopportun » d’essayer d’assurer l’égalité au moins devant la souffrance humaine ? Quant aux invalides on avait pour eux l’Asile, quand il y avait de la place. Et les vieillards, porteurs de la médaille trentenaire ou cinquantenaire du travail, sans retraite et sans ressources, attendaient, eux aussi, un lit pour mourir... La loi « folle », la loi dont on dit qu’elle est la plus grande escroquerie du siècle » a voulu permettre aux malades de se soigner, aux invalides de vivre, aux vieillards de ne pas mendier quand la vieillesse leur fait tomber l’outil des mains. Elle a estimé qu’ils ne devaient pas être à la charge de la collectivité ; mais collaborer par leurs propres sacrifices à se garantir contre les risques de la vie et que l’employeur, bénéficiaire de leur travail, devait aussi payer sa part.C’est cela que le Parlement unanime a dit, a voulu. C’est à cela que le Parlement ne permettra pas qu’on touche. Il y aura des défenseurs dans tous les partis. Il y a à cette heure, 10 millions 621.081 assurés sociaux immatriculés. Ils ont, pendant deux ans, subi des retenues sur leurs salaires. Certains ont touché des prestations.D’autres n’ont rien eu à demander. Leurs économies obligatoires sont dans les caisses d’assurances. Ils n’ont d’autant moins pu en faire d’autres qu’ils ont subi des réductions de salaires. Malades demain, ils s’entendraient dire : Les Caisses sont fermées pendant deux ans. Aucune prestation ne vous sera versée. Débrouillez- vous ! On leur dirait cela alors que les Caisses ont actuellement plus de sept cent millions de boni ? C’est ce jour-là que la loi mériterait tous les jugements sévères dont on l’a accablée. « C’est cela qui constituerait l’escroquerie. L’Etat en imposant des sacrifices aux autres, en les obligeant à être prévoyants, a pris — de son côté — des engagements formels. Il ne peut les renier. Mais supposons qu’il le fasse. On suspend l’application de la loi. Aucun versement n’est plus effectué.Que va-t-on faire, pendant deux ans, des quelques milliers de fonctionnaires chargés d’appliquer la loi ? On les congédiera, brutalement, ou on les gardera à ne rien faire ? Il n’y aura que ces deux solutions. On ne pourra les congédier sans indemnité. Ils ont des droits acquis, certains. Combien cela coûtera-t-il ? Je ne sais. Ce que je sais, c’est qu’on désorganisera complètement, définitivement des services qui après deux années de tâtonnements — commençaient à fonctionner normalement. Gardera-t-on les fonctionnaires à ne rien faire ?Ce serait un bien curieux spectacle. Je m’en excuse auprès de M. Milan, mais je dois lui dire que sa proposition n’est pas acceptable. Il faut où abroger la loi ou la laisser vivre. La « suspension » est insoutenable. Elle n’apparaît d’ailleurs que comme un moyen détourné de la jeter à terre. Ceux qui pensent qu’elle « a été imposée au pays contre son gré », qu’elle a « dressé contre elle-même ceux dont elle devait faire le bonheur » se doivent de demander qu’on la raye à jamais de notre législation. C’est leur droit absolu. Les Chambres décideront. Mais que nul ne s’inquiète. Le gouvernement ne se prêtera ni de près ni de loin à aucune tentative de suspension ou d'abrogation. On ne touchera pas à une loi dont nous dirons prochainement tous les services qu’elle a rendus, toutes les espérances qu’elle contient et aussi les imperfections. La France républicaine n’a pas l’habitude de reprendre ce qu’elle a donné.Albert Dalimier, ancien ministre du Travail. | **C:\Users\audrey.musto\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\Micro roux.png**COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE CHATEFP22-23 juin 2023 à 9H, salles Marcelle Henry 1 et 2, Tour Mirabeau, 39- 43 Quai André Citroën, Paris 15ème , le CHATEFP organise un colloque sur le thème : **L’État et les salaires depuis 1945**Inscriptions : histoire@travail.gouv.fr**Fichier 1-8**OUVRAGESSIGNALÉSPublications du CHATEFP**☞Cahier n° 26 : Des sans–travail aux chômeurs : deux siècles de mouvements**.  [cahiers-du-comite-d-histoire-numero-26-decembre-2022.pdf (travail-emploi.gouv.fr)](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cahiers-du-comite-d-histoire-numero-26-decembre-2022.pdf)**☞Cahier n° 27 : L’action de médiation de l’inspection du travail sous le Front populaire (1936- 1938) préparé par Lionel de TAILLAC**[cahiers-du-comite-d-histoire-numero-27-decembre-2022.pdf (travail-emploi.gouv.fr)](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cahiers-du-comite-d-histoire-numero-27-decembre-2022.pdf)**André LARANÉ****Notre héritage. Ce que la France a apporté au monde.****Éditions herodote.net 2022**Le monde d’aujourd’hui ne serait pas le même sans la France.Tant dans le champ politique que dans les mœurs, dans les domaines culturels ou scientifiques, la France a changé dans le monde bien plus souvent qu’on ne le croît. C’est ce que montre André Larané dans ce livre unique où l’histoire de notre pays est vue à travers le prisme de ses très nombreux apports à l’humanité.Dès le Moyen Âge, nos aïeux ont inventé un art de vivre, un mode de pensée et des institutions qui sont souvent, aujourd’hui encore, plebiscités en bien des endroits sur les cinq continents. Noblesse héréditaire et organisation administrative, étude et transmission du savoir à Tours et Cluny, émancipation des femmes et TVA, vaccination et vol aérien, laïcité et droits de l’Homme sont quelques-unes des très nombreuses innovations que la France a offertes au monde. Cet ouvrage recense les plus importantes, parfois peu connues mais qui influent toujours sur nos existences et témoignent du caractère profondément original de notre patrie.Dans un style limpide et accessible, ces pages racontent avec honnêteté une histoire de France qui inspire la fierté. Par les mille et un trésors qu’on y découvre, elles nous font connaître et aimer un peu plus ce « cher et vieux pays ».**Jean-Marie PERNOT,****Le Syndicalisme d’après.****Ce qui ne peut plus durer****Éditions du Détour, Bordeaux, 2022**La courbe du déclin du syndicalisme n’a pas de raison de s’infléchir sans une importante remise en question. Il ne s’agit pas de mettre en cause celles et ceux qui représentent les travailleurs dans les entreprises, en première ligne, mais d’interroger les organisations dont les forces et les modes d’action ne semblent plus à la hauteur des enjeux.S’il ne faut renoncer à rien (être dans l’entreprise, s’asseoir à la table des négociations, conduire l’action collective), il faut obtenir plus : construire l’unité, répondre aux préoccupations urgentes, du salaire à l’écologie, en passant par l’égalité de genres, réagir aux mutations du travail, inclure des travailleurs désormais atomisés entre ubérisation et sous-traitance mondialisée.Face à un tel programme, il faut être en mesure de peser. En la matière, l’écart entre les besoins et les moyens mis en œuvre est abyssal.**Paul COCKSHOTT,****Une histoire du Travail.****De la préhistoire au XXIème siècle****Éditions Critiques, 2022**Pourquoi les êtres humains ont-ils un jour décidé de cultiver la terre ? La révolution industrielle aurait-elle pu se produire sous l’Empire romain ? L’agriculture du Moyen âge était-elle peu efficace ? Le capitalisme stimule-t-il vraiment l’innovation scientifique ? Voici quelques-unes des questions simples et étonnantes auxquelles ces pages apportent des réponses parfois inattendues.Alliant l’histoire des sociétés, de l’économie et des sciences, Paul Cockshott élabore une histoire de l’humanité qui débute au temps de la révolution néolithique et s’achève en s’interrogeant sur une future ère post-énergies fossiles. Défendant une vision matérialiste de l’histoire, la richesse de cet ouvrage réside dans son analyse vaste et détaillée alliée à un grand sens didactique.L’auteur aborde le travail et la production matérielle dans leurs dimensions aussi bien techniques, sociales que politiques et déplie sous nos yeux une histoire de dix millénaires où les sources d’énergie, les innovations technologiques, les moyens d’échange, mais aussi les relations de pouvoir ou les idéologies familiales participent au devenir de cette espèce animale singulière qu’est l’humanité.Illustré de nombreux schémas, photographies, graphiques et tableaux, ce livre s’adresse aux lecteurs de tous horizons, du simple curieux au spécialiste.**Jeremias ADAMS-PRASSL,****L’ubérisation du travail.****Promesses et risques du travail dans l’économie des petits boulots,****Éditions Dalloz, Paris, 2021**Que se passerait-il si votre patron était un algorithme ? L’économie des petits boulots promet de révolutionner le travail sous sa forme établie en remplaçant la corvée du 9h-17h par de la flexibilité et de l’indépendance. Les avantages potentiels sont énormes : les consommateurs jouissent de services à la demande facilement accessibles tandis que les micro-entrepreneurs sont à l’affut de petits boulots, de taches, ou de courses sur des plateformes en ligne.Est-ce le futur du travail ? Ce livre propose une description stimulante du travail dans l’économie des petits boulots à travers le monde. Les récits contradictoires abondent : les petits boulots à la demande génèrent de la flexibilité entrepreneuriale ou du travail précaire, strictement contrôlé par des évaluations de l’utilisateur et de la surveillance algorithmique. La technologie sophistiquée des plateformes est le produit de l’innovation disruptive alors que le modèle économique sous-jacent existe depuis des siècles.Pouvons-nous protéger les consommateurs et les travailleurs sans brider l’innovation ? Alors que les tribunaux et les gouvernements de par le monde commencent à aborder la problématique de l’économie des petits boulots, ce livre explore les défis du travail à la demande et explique comment nous pouvons assurer des conditions de travail décentes, protéger les consommateurs, et encourager l’innovation. Le droit du travail joue un rôle central dans l’harmonisation des règles du jeu : les petits boulots, les tâches et les courses sont du travail – et devraient être régulés en tant que tels.**Marc MORSA,****L’organisation internationale du Travail.****Aspects institutionnels et matériels à l’aune des défis sociaux,****Éditions Anthemis, 2021**Le centenaire de l’Organisation internationale du Travail, célébré durant l’année 2019, a rappelé que les normes internationales du travail constituent des outils de premier plan pour le développement des politiques nationales en matière sociale. Le droit international du travail est en outre une source précieuse pour les juges et juristes nationaux dans la résolution des litiges en matière de droit du travail. Les tribunaux s’inspirent ainsi de plus en plus – à des degrés divers selon les pays – des normes internationales du travail et de leur interprétation par les organes de contrôle de l’OIT.Pourtant, cette organisation souffre d’un manque réel de visibilité et reste encore trop souvent méconnue du grand public, voire des praticiens du droit social.Le présent ouvrage est tout entier dédié à l’étude des normes produites par l’OIT, qui constituent l’essentiel de la réglementation internationale du travail.Après un nécessaire détour historique, l’auteur analyse ce qui fait encore aujourd’hui l’originalité de l’OIT dans le paysage des organisations internationales, à savoir :* son cadre institutionnel, qui tend à associer sur un pied d’égalité les gouvernements et les partenaires sociaux,
* sa procédure d’élaboration et d’adaptation des normes internationales, réelle révolution pour le droit international,
* son mécanisme de contrôle du respect par les États -parties de leurs engagements internationaux.

Il propose ensuite un aperçu des instruments adoptés par l’OIT avant de s’intéresser au rôle actif que devrait jouer le juge national en matière de promotion des normes de l’OIT dans le règlement des différends portés devant lui.L’ouvrage fournit ainsi les clés de compréhension de cette organisation avant-gardiste dans le paysage international et donne un aperçu de son œuvre normative féconde. Il vise aussi et surtout à sensibiliser le lecteur – qu’il soit étudiant, syndicaliste, avocat, magistrat, académique, etc. – à l’importance du rôle joué par l’OIT dans la promotion d’une paix universelle basée sur la justice sociale et à sa contribution au développement d’un programme centré sur l’humain, nécessaire pour un avenir du travail décent.En ligne **Rapport de Jean AUROUX, ministre du travail sur les droits des travailleurs :** [rapport\_de\_jean\_auroux\_a\_francois\_mitterand\_1981\_1\_.pdf (travail-emploi.gouv.fr)](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_de_jean_auroux_a_francois_mitterand_1981_1_.pdf)**« Constat de Grenelle » :** <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/constat_de_grenelle.pdf>A lire dans les RevuesDroit Social n°11 Novembre 2022Dossier : Financement de la protection sociale.Première partie.Droit social n°1 Janvier 2023L’inspection du travail en appui aux institutions représentative duPersonnel et à la négociation Collective ( Première partie) ,Vincent TIANO |

**Merci de nous faire part de vos suggestions.**

**Vous pouvez également nous transmettre des documents.**

**CONTACTS**

**Cheikh Lo**

Secrétaire général

🕿 01 44 38 35 39

✍ cheikh.lo@travail.gouv.fr

**Directrice de la publication** :

Agnès Jeannet, présidente

**POUR EN SAVOIR PLUS**

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi>

**Paco intranet :**

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx>

**Comité d’histoire des administrations chargées du travail, de l’emploi**

**et de la formation professionnelle**

🖃 39-43, quai André Citroën

75739 Paris cedex 15

🕿 01 44 38 35 48

@ comite.histoire@travail.gouv.fr



Édition : Comité d’histoire des administrations chargées du travail, de l’emploi et de la formation professionnelle.
Maquette : Dicom des ministères sociaux. Janvier 2022